

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Newsletter du 28 mars 2018

Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

*Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn
☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95*

- Changement du responsable de la Commission Technique
- Rampes de phares à LED

CHAPITRE VI REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL

.../....

Art. 3.- DOCUMENTS

.../....

Pour tout renseignement complémentaire :

Prendre contact avec le Secrétariat de l'ASAF
ou avec

Georges GILBERT – 0475/92 64 27.

Pour prendre rendez-vous au "Pré-contrôle" à Sclayn :

Téléphoner au secrétariat de l'ASAF **085/27 14 60**,
les lundi, mardi et vendredi de 9 à 13 heures,
ainsi que le jeudi de 9 à 17 heures.

Pour solliciter un Pré-contrôle à domicile :

Compléter et renvoyer le formulaire téléchargeable sur le site www.asaf.be,
au secrétariat, adresse E-Mail : secretariat@asaf.be

Art. 4.- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

.../....

4.17. ECLAIRAGE

4.17.1.

.../.....

Les phares supplémentaires à LED sont acceptés pour autant que :

- Ils soient autorisés par le code de la route en Belgique.
- Un marquage **professionnel "CE" – "ECE"** officiel, suivi d'un chiffre, soit gravé **dans** le verre du phare **ou dans le matériau de l'armature** (pas uniquement, une étiquette en papier).
- Chaque phare soit comptabilisé comme une seule pièce indépendamment du nombre de LED qu'il contient.

N.B. : Les rampes de phares, quelles que soient leurs types, doivent être installées sur les voitures, pour le passage aux Vérifications Techniques.

.../...

Bernard HAYEZ
Président

Katty BARIO
Secrétaire Général

NDLR : Pour des raisons de meilleure compréhension et afin d'éviter des malentendus ultérieurs éventuels, la présente modification sera introduite dans le RTG figurant sur notre site Internet www.asaf.be et dans le manuel des Prescriptions Sportives 2018 qui sera imprimé incessamment.